



RÉGIE DU
SDDEA

AVIS DE FIN DE RESTRICTION TEMPORAIRE DES USAGES DE L'EAU DU ROBINET

COPE de VIREY-SOUS-BAR

Communes concernées : Virey-sous-Bar

Le 26 janvier 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous avons informé, par avis distribué dans les boîtes aux lettres en décembre 2023 et par les affichages en mairie, qu'une restriction des usages de l'eau du robinet avait été demandée par les services de l'État dans les communes de Virey-sous-Bar. En effet, les teneurs en nitrates constatées dans l'eau distribuée par votre service d'eau étaient supérieures à 50 mg/L, valeur de conformité fixée par la réglementation en vigueur.

Les derniers prélèvements réalisés en janvier 2024 sur votre réseau de distribution, indiquent une teneur en nitrates de 48 mg/L. Par conséquent, compte tenu de la conformité de la qualité de l'eau distribuée,

La distribution d'eau embouteillée est temporairement suspendue.

La ressource en eau étant très vulnérable et sujette à des variations saisonnières des teneurs en nitrates, la surveillance accrue de la qualité de l'eau distribuée se poursuit et une distribution d'eau embouteillée serait de nouveau proposée si la teneur en nitrates redevenait supérieure à 50mg/L. Vous en serez informé par un nouveau communiqué.

La Régie du SDDEA – COPE de Virey-sous-Bar se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Président du COPE
de Virey-sous-Bar,
S. PRUNIER

Le Directeur Général
de la Régie du SDDEA,
S. GILLIS